

# Communauté de Communes du Comté de Grimont

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 31 mai 2005

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 31 mai 2005 à 20 h 30 à la Salle de convivialité à Darbonnay, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie LEHMANN.

Etaient présents : Yves-Marie LEHMANN (Président), Alain GUYOT, Jean-François GAILLARD, Emile ETIEVANT, Jean LETROUBLON et Dominique MENETRIER (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Sébastien RISPAL, André LAMBERT, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Colette PIERRE, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Serge DAYET, Robert TOURNIER, Gérard BOUDIER, Serge GREUSARD, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Augustin MONNERET, Jean-Michel BULABOIS, Dominique BONNET, Danièle CARDON, Jocelyne BONNIVARD, Jean-Jacques DE VETTOR, Michel VIEILLE, Jacques LHOMME, Ghania MAYOT, Maryse LAMY, Pierre CATHENOZ, Armande REYNAUD, Philippe NOIR, Andrée ROY, Roland CHAILLON, Michèle CLEMENT, Marie-Pascale VASSET, Alphonse KLUR, Dominique GRAND, Jean SONNEY, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes du Comté de Grimont), Thierry DUMONT, Nelly BUYS, Bernard BUHON.

Etaient Excusés : Gabriel PARIS, Yves DECOTE, Monique REVERCHON, Jean-Marc GERDY, Florent GAILLARD, Cyril BINET, Olivier NICOD, Jacques RAYMOND, Denis MEUNIER, Alain ROMANET, Françoise BERTHIER, Joël CHASSOT, Robert PENETRA, Robert PROST, Gilbert BULABOIS, Jean-Claude COLLIN, Marie-Ange NICOULIN, Jacqueline NOURDIN, Denis CHATOT, Danièle MARCHI, Noël FOURNIER, Annie REGAZZONI, Marc METIFEU.

Etaient absents : Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, René ANTOINE, Pascal LAGALICE, Didier VANDERBECKEN, Roland BERTHELIER, Pierre-Yves COLNOT, Claude RENAUDIN, Olivier FISCHER, Véronique LAMBERT, Gérard BULLE, Stéphane BONNOTTE, Chantal GOUDEY, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Madame Monique BALLERY

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur Robert TOURNIER, Maire de Darbonnay, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Hors séance, Monsieur Rémi LAURENT, Président du Conseil de Développement du Pays du REVERMONT Poligny-Arbois-Salins présente un exposé sur le rôle du Conseil de Développement du Pays du REVERMONT, l'historique de ses travaux depuis sa création et l'organisation avec le fonctionnement des différentes commissions.

### **1. Adoption du procès verbal de la séance du 25 février 2005**

Le procès verbal de la séance du 29 mars 2005 est adopté à l'unanimité sans observation.

## **2. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme et mise à disposition d'un agent communautaire à l'association**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 7 000 € à l'association Office du Tourisme de Poligny pour l'année 2005. Ce montant correspond à celui attribué par la commune de Poligny en 2004 hors concerts d'été. Monsieur Jean LETROUBLON souhaite qu'une véritable dimension soit donnée à l'Office du Tourisme et dans l'immédiat 7 communes sont sollicitées pour une mise en place d'animation sur leur territoire.

En réponse à Monsieur Alphonse KLUR, il est précisé que la ville de Poligny a conservé les animations de cet été car l'Office du Tourisme n'a pas souhaité les organiser en 2005.

L'office du Tourisme travaille actuellement sur un programme qui sera présenté au conseil communautaire à l'appui de la demande de subvention définitive. Le Point Information Jeunes (PIJ) continue et le fonctionnement de la bourse aux logements fait l'objet d'une étude par l'Office du Tourisme.

## **3. Attribution d'une subvention pour le tour cycliste du Revermont**

L'assemblée décide à l'unanimité de d'allouer une subvention de 400 € pour l'organisation du 3<sup>ème</sup> tour cycliste du Revermont 2005.

Monsieur Robert TOURNIER pense que c'est une belle course.

Monsieur le Président répond à Monsieur Serge GREUSARD que si l'on souhaite que des manifestations se déroulent sur le territoire communautaire, la Communauté de Communes du Comté de Grimont doit participer.

En réponse à Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, il est précisé que le versement tardif de cette subvention est dû à une mauvaise orientation du dossier.

Monsieur Gérard BOUDIER précise que la subvention est symbolique par rapport au coût de l'organisation d'une telle manifestation.

En réponse à Monsieur Serge DAYET, il est précisé que la subvention est versée par la Communauté de Communes du Comté de Grimont au titre de la compétence animations sportives.

## **4. Décision modificative sur le budget principal pour transactions immobilières**

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'ouvrir des crédits au budget principal de la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour permettre les écritures comptables afférentes aux transactions immobilières comme suit :

Fonctionnement recettes :

775 Produits des cessions immobilières (opérations réelles)	31 300 €
776 Différences négatives sur réalisations (opérations d'ordre)	400 €

Fonctionnement dépenses :

675 Valeurs comptables des immobilisations (opérations d'ordre)	30 500 €
676 Différences positives sur réalisations (opérations d'ordre)	1 200 €

Investissements recettes :

2111 Terrains nus (opérations d'ordre)	30 500 €
192 Différences sur réalisations (opérations d'ordre)	1 300 €

Investissements dépenses :

192 Différences sur réalisations (opérations d'ordre)	400 €
---	-------

## **5. Création du Compte Epargne Temps dans la collectivité (CET)**

L'assemblée décide à l'unanimité d'instaurer le régime du Compte Epargne Temps dans la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Compte Epargne Temps est alimenté par l'épargne des jours de congés annuels au-delà de 20 jours par an et par l'épargne des journées dites RTT exclusivement.

Monsieur Yves-Marie LEHMANN répond à Monsieur Alphonse KLUR que la consommation des jours épargnés ne peut être inférieure à 20 jours pour des raisons de gestion.

## **6. Autorisation de signature convention avec le SICTOM de Lons-Le-Saunier pour prestation de facturation**

Le conseil communautaire décide par 18 voix pour, 9 abstentions, 15 voix contre et 3 non votants d'approuver la convention à signer entre le SICTOM de Lons-Le-Saunier et la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Monsieur Robert TOURNIER pense qu'il est fort regrettable que la Communauté de Communes du Comté de Grimont ait à payer cette prestation de facturation.

## **7. Désignation de représentants de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au sein du SICTOM de Dole**

L'assemblée décide à l'unanimité de désigner les délégués titulaires (T) et suppléants (S) suivants pour représenter la Communauté de Communes du Comté de Grimont au sein du SICTOM de Dole, ce qui n'apporte pas de changement :

- Biefmorin : CLER Alain (T) et COLNOT Pierre-Yves (S),
- Neuville : BOICHUT Dominique (T) et VANTARD Daniel (S),
- Oussières : VANNIER Bernard (T) et LAJEUNE Bernard (S),
- Villers-Les-Bois : POULAIN Ginette (T) et BOISSON Michel (S).

## **8. Election des Vice-Présidents sur postes vacants**

Le conseil communautaire procède comme suit aux élections à bulletin secret :

### **1/ Poste de 7<sup>ème</sup> Vice-Président**

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

- Candidat présenté par Yves-Marie LEHMANN : Dominique BONNET
- Candidat présent par Alphonse KLUR : Roland CHAILLON

Vote :

- Monsieur Dominique BONNET : 28 voix
- Monsieur Roland CHAILLON : 17 voix
- Blanc : 1 voix

Monsieur Dominique BONNET est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 28 voix.

## 2/ Poste de 8<sup>ème</sup> Vice-Président

1<sup>er</sup> tour de scrutin

- Candidat présenté par Yves-Marie LEHMANN : Gérard BOUDIER

Vote :

- Gérard BOUDIER : 37 voix
- Robert TOURNIER : 1 voix
- Jean-Louis DUFOUR : 1 voix
- Bernard BUHON : 1 voix
- Blanc : 1 voix

Monsieur Gérard BOUDIER est élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 37 voix.

## 9. Demande de Dotation de Développement Rural (DDR) 2005

Monsieur Robert TOURNIER précise que la Communauté de Communes du Comté de Grimont ne peut demander une subvention pour effacement de points noirs sur un terrain privé. Elle doit préalablement avoir acquis le terrain. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour et sera présenté à nouveau lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

1/ Le conseil communautaire décide à l'unanimité de demander une subvention de DDR pour l'aménagement d'une zone d'activité intercommunale à vocation tertiaire et commerciale à l'entrée sud de la commune de Poligny. Monsieur Jean-François GAILLARD précise que la demande est présentée uniquement sur la partie éligible et non pas sur la totalité du projet soit le plan de financement suivant :

- Dépenses HT	483 619 €
- Subvention Départementale au titre du CTC 20.60 %	99 625 €
- Subvention de l'Etat au titre de la DDR 45.40 %	219 563 €
- Autofinancement de la collectivité	164 431 €

2/ L'assemblée décide également à l'unanimité moins une abstention de demander une subvention DDR pour l'aménagement de la seconde tranche du lotissement industriel « Au Velours » zone industrielle de Poligny comme suit :

- Dépenses HT	120 000 €
- Subvention de l'Etat au titre de la DDR 45.40 %	54 480 €
- Autofinancement de la collectivité	65 520 €

## 10. Communication : le point sur les RIS et le logo

- Monsieur Dominique MENETRIER souhaite que les communes qui n'ont pas encore communiqué le texte à insérer sur le panneau RIS de leur commune le transmette le plus rapidement possible.

En réponse à Monsieur Serge DAYET, Monsieur Dominique MENETRIER précise que chaque commune peut prendre contact directement avec la société KENOBI qui réalise les panneaux RIS. Avant la conception du panneau, chaque commune devra accepter un bon à tirer sur lequel elle a la possibilité de changer le texte et les photos.

En réponse à Monsieur Bernard BRENIAUX, il est précisé que l'entreprise KENOBI a déjà pris des photos mais il est possible d'en transmettre d'autre sur support informatique.



- Monsieur Dominique MENETRIER présente à l'assemblée le logo retenu par la commission de communication. Cette nouvelle image tient à apporter une cohérence, une unité et une mise en valeur des différentes communes qui constituent la communauté.

Le graphisme retenu symbolise notamment, par ses arabesques qui s'entrelacent, la convergence des idées et le rassemblement des personnes. La communauté est dynamique, accueillante et ouverte vers l'extérieur par ses formes élancées et arrondies. Les couleurs sont à l'honneur et soulignent les piliers de la communauté de communes (vert = nature et tourisme, jaune et rouge : l'agro-alimentaire et gris bleuté : l'industrie). L'accent est aussi porté sur l'histoire par le choix d'une typographie manuscrite qui est en cohérence avec les arabesques.

En réponse à Madame Annie JACQUOT, il est précisé que la société KENOBI a été retenue pour un montant de 1 450 € HT. Cette proposition n'est pas la moins coûteuse mais la plus complète.

En réponse à Monsieur Robert TOURNIER qui pense que le nom « Comté de Grimont » ne va pas avec la communauté de communes, le Président précise qu'il est inutile de changer un nom qui est identifié par un certain nombre de partenaires. Il ne souhaite pas non plus de rupture avec la création et l'histoire de la Communauté de Communes.

Messieurs Roland CHAILLON et Bernard BUHON souhaiteraient une présentation de plusieurs logos pour un vote. Le Président répond que ce travail a été réalisé par la commission communication.

Monsieur Christian SOMMER regrette que le choix du créateur ne se soit pas porté sur la société CAFIS, jeune entreprise qui vient de s'installer sur le territoire communautaire.

Monsieur Bernard BUHON pense que la fleur est très intellectuelle. Monsieur Robert LACROIX voit plus un tourbillon qu'une fleur.

En réponse à Monsieur Alphonse KLUR qui regrette que la Communauté de Communes change de logo, il est rappelé que le 1<sup>er</sup> logo est une propriété de l'imprimerie MOURIER et que les droits ne sont pas libérés.

Monsieur Alphonse KLUR pense que le 1<sup>er</sup> logo était plus figuratif car il représentait le fromage, un soleil qui monte ...

En réponse à Monsieur Thierry DUMONT qui souhaite que l'interprétation du logo soit expliquée aux habitants, il est précisé qu'un article est prévu dans le prochain bulletin communautaire.

Le conseil communautaire autorise la dépense complémentaire relative à l'installation des panneaux RIS soit une dépense totale de 49 650 € HT.

### **11. Adhésion au Service Assistance Technique à l'Assainissement Autonome (SATAA)**

L'assemblée décide par 36 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions de ne pas adhérer au SATAA en lieu et place des communes adhérentes à la Communauté de Communes du Comté de Grimont pour l'année 2005.

Monsieur Jean-Louis DUFOUR pense qu'il faut associer le SATAA au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et il s'interroge sur la pertinence du schéma en l'absence de crédit permettant de financer les travaux d'assainissement, travaux très coûteux souligne Monsieur André LAMBERT.

Suite à la réunion organisée par le Conseil Général sur le SPANC, il souhaite rester prudent quant au lancement de l'enquête public du schéma directeur d'assainissement. Les résultats de la phase 3 sont inutiles. Monsieur le Président souhaite qu'une réflexion sur le schéma directeur d'assainissement soit reprise.

### **12. Questions et informations diverses**

- Le conseil communautaire décide à l'unanimité de compléter la délibération n° 24 du 27 mai 2004 portant acquisition de la parcelle ZH 226 sise « Saut de la Cuisine » pour ajouter l'indemnité pour perte d'exploitation. Le coût d'acquisition de cette parcelle de 44 336 m<sup>2</sup> s'élève donc à 56 218.05 € (compris coût d'achat, coût des redevances archéologiques et indemnité pour perte d'exploitation).  
Monsieur Dominique GRAND pense que le coût d'acquisition en correspond pas au prix du marché qui s'élève aujourd'hui à ~ 20 000 F / ha.
- Monsieur Jean-Louis DUFOUR informe l'assemblée que le SICTOM de Champagnole doit se prononcer sur le régime de la taxe ou de la redevance avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Le Président répond qu'il n'est pas informé que le bureau du SICTOM ait engagé une réflexion à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Monique BALLERY

Yves-Marie LEHMANN